

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 14 (1862)

Rubrik: Coup-d'œil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COUP-D'ŒIL
SUR LES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ JURASSIENNE
D'ÉMULATION,

pendant l'année 1862.

(Présenté à cette Société dans sa séance du 7 octobre 1862.)

Messieurs et chers collègues,

Rien ne me serait plus agréable que l'accomplissement d'une tâche aussi honorable que celle dont je vais essayer de m'acquitter, si les difficultés qu'elle présente, l'extrême délicatesse de goût, l'étendue et la variété des connaissances qu'elle exige, ne se montraient de plus en plus, chaque fois que je suis appelé à vous présenter le rapport annuel sur vos travaux pendant l'année écoulée. Rappelant à mon souvenir, cependant, l'indulgence avec laquelle vous avez accueilli les résumés que j'ai déjà eu l'honneur de vous soumettre dans deux occasions précédentes, je viens encore la réclamer pour cette troisième fois, et persuadé que vous voudrez bien me la continuer, j'aborde avec confiance la partie dont j'ai été chargée.

Je suivrai, dans ce rapport, l'ordre observé les années passées, et je commencerai par la revue de vos travaux sur

V' Histoire.

Si dans nos diverses sections, nous aimons à prendre connaissance des études de nos collègues, ce n'est pas sans une vive satisfaction que nous les voyons reproduites dans des publications étrangères. Ce même sentiment, nous l'avons éprouvé en trouvant dans un numéro de la *Revue d'Alsace* (janvier 1862), un article de M. A. Quiquerez, sur le *Détritus des feuilles mortes dans les forêts, à propos du Mont-Terrible*, dont M. Kohler nous donne un résumé. A la lecture du titre il ne semble pas que ce travail appartienne au genre historique, et cependant, loin de s'étendre sur des détails relatifs à l'histoire naturelle, l'auteur ne s'y arrête que pour exposer le temps qu'il faut aux feuilles mortes et aux autres objets en décomposition à la surface du sol, pour former une couche de détritus d'une hauteur déterminée. De ces données, il tire les preuves de son opinion que le plateau du Mont-Terrible a dû être habité à une époque très reculée, remontant même dans la nuit des temps. Sous une première couche d'une épaisseur de 15 centimètres, et dont la formation a employé plus de 1300 ans, l'on rencontre des antiquités romaines en grande quantité; deux autres couches distinctes, d'une épaisseur variant de 50 à 80 centimètres, sont composées d'un mélange de cendres, de charbon, de débris provenant soit d'un camp, soit d'habitations. Plus bas encore, apparaissent les objets d'une origine celtique évidente. De tous ces faits, M. Quiquerez conclut que le plateau du Mont-Terrible était un lieu habité par les Celtes, bien avant l'arrivée des Romains, et que ceux-ci, logés dans des cabanes en bois, ont été chassés de ce lieu retranché, leur camp pillé et réduit en cendres, par un ennemi qu'il croit être les Germains.

Cet article peut être considéré comme un appendice à l'ouvrage plus étendu écrit par M. Quiquerez sur les fouilles et les découvertes faites au même endroit, dans le courant de l'année passée et de la présente. A la demande du bureau central de la Société, le gouvernement ayant accordé un sub-

side de 300 francs pour aider à la publication d'un manuscrit aussi précieux pour l'histoire de notre pays, le travail de M. Quiquerez a été imprimé, et sera remis à chaque sociétaire, comme complément du volume des *Actes* de 1862. Je n'en parlerai donc pas davantage, et je passerai à la courte analyse d'une notice du même auteur, sur une villa romaine découverte à Wahlen, près de Laufon. Ayant appris que cette commune allait faire creuser des matériaux pour empierrer une route, dans un endroit où il soupçonnait l'existence de restes de constructions romaines, l'auteur de cette notice se rendit au lieu indiqué, afin d'examiner les travaux, lever le plan des constructions, s'il s'en trouvait, et recueillir quelques débris, si possible. Ces travaux furent couronnés de succès. Il put constater le siège d'une villa, dans le genre de celles d'Italie, avec cette différence commune à celles que l'on rencontre dans le Jura, que cet édifice n'a point dû être terminé par une terrasse, mais par un toit recouvert en tuiles. La villa de Wahlen forme un rectangle de 21 mètres de façade, sur 19 mètres de profondeur; elle a une cour centrale de 12 mètres de côté. L'auteur entre dans des détails sur l'épaisseur des murailles, les matériaux employés pour leur construction, le mortier et sa composition, etc. Point de fenêtres; on n'y remarque que des soubassements de portes, de 4 pieds et demi de large. Des calorifères qu'il y trouva, font croire qu'elle avait des bains, et les nombreux objets calcinés ou à demi-brûlés indiquent que cet édifice fut détruit par le feu. Il est d'avis que sa destruction eut lieu à l'époque de la grande invasion des Barbares, vers l'an 353 ou 354. Les antiquités recueillies ne sont point nombreuses: un petit meuble de cuisine en bronze, semblable à une cuillère à sucre, des débris de poterie sigillée et de poterie grossière, des morceaux de vases en pierre ayant servi de réchauds pour chauffer les appartements, sont les seules antiquités qu'il indique, et il est peu probable que des fouilles ultérieures donneraient un résultat de quelque importance.

M. Kohler nous a présenté deux exemplaires d'un article

extrait de l'*Indicateur d'histoire*, pour l'année 1861, sur un briquet antique recueilli, parmi les restes des habitations lacustres de l'âge de pierre, à Robenhausen, par notre collègue M. Morlot.

Loin d'aller chercher au fond des lacs et dans le sein des montagnes des sujets intéressants, M. Mandelert a retrouvé dans les anciennes archives de l'abbaye de Bellelay, un « Livre des protocoles de la justice qui se tint à l'hôtellerie de Bellelay, au nom de S.-A. Monseigneur l'évêque de Bâle, commencé le 11 février 1736 et fini le 23 juin 1792. » Il nous présente en outre des documents historiques relatifs à Bellelay.

M. Gilliéron nous fournit une notice résumant l'état actuel des connaissances relatives aux habitations lacustres. La division de l'antiquité antérieure à la civilisation romaine en trois grands âges, reliés par des périodes de transition, et un exposé rapide des caractères de chacune de ces époques, forment la première partie de ce travail. Les questions qui y sont traitées sont celles de la naissance de l'art chez le peuple primitif, de la faune et de la flore de chaque époque, de la place ethnographique à assigner aux constructeurs des habitations lacustres, de l'extension de ce mode de demeure, et enfin des calculs faits pour fixer en chiffres la date à laquelle l'on doit faire remonter chaque âge. L'auteur expose les opinions qui ont été émises sur chacun de ces points, opinions qui diffèrent surtout lorsqu'il s'agit de fixer l'origine des premiers habitants du pays. M. Gilliéron a pris pour base de son travail tous les ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur la matière.

Dans un autre travail que l'on peut considérer comme le complément de celui qu'il avait lu à la réunion générale à Bienne, (1860), M. Gilliéron nous donne encore des détails sur les *Etablissements lacustres du pont de Thielle*. Il pense que le peuple antique ne s'est point établi sur la rivière, ainsi que pourrait le faire croire une inspection superficielle de la localité, mais que les pieux ont été plantés dans le lac, probablement même dans le bassin du lac de Bienne. Suivent les

raisons à l'appui de cette assertion ; elles reposent sur le retrait des eaux dans les lacs de Bienne et de Neuchâtel. Quoiqu'on ne puisse regarder comme prouvé que ce retrait se soit fait d'une manière régulière dans la suite des siècles, il ne manque pas de raisons qui permettent de présenter cette supposition comme très-probable. En admettant que le monastère de St-Jean ait été élevé, il y a 750 ans, au bord du lac dont il est éloigné maintenant de plus de 125 perches, on aura un point de départ pour apprécier le temps qu'il a fallu pour que le rivage recule depuis l'entrée du couloir où se trouvent les pilotis, jusqu'au point où il est actuellement ; ce temps serait de 67 siècles environ. Cette conclusion n'est point présentée par M. Gilliéron comme ne laissant aucune prise à la critique, mais comme assez plausible. En terminant, l'auteur mentionne les objets trouvés dans la localité citée.

Ici se terminent les travaux ayant trait aux recherches historiques sur notre pays. De ceux qui se rattachent plus spécialement à l'histoire générale, nous n'en comptons que deux, par le même auteur, M. le pasteur Bernard.

Le premier que nous passerons en revue est un historique de l'espèce de contagion appelée communément *Danse de St-Jean*. L'auteur remonte jusqu'en 1374, à l'époque où l'Europe entière et notre pays surtout, étaient en proie à de grands troubles ; il décrit les bandes d'hommes et de femmes, venues de la Haute Allemagne à Aix-la-Chapelle, formant des rondes, dansant et sautant en se tenant par la main, dans les églises, dans les rues, sur les cimetières, jusqu'à ce que, tombant d'épuisement, ces malheureux se roulaient dans des convulsions horribles et jetaient des cris perçants, déchirés qu'ils étaient par de cruelles douleurs d'entrailles. Pendant leurs danses, ils s'encourageaient en criant : *Hier Sanct Johann, so, so, frisch und froh ! Hier Sanct Johann !* Déjà vers l'an 1000, des scènes de ce genre s'étaient produites à Kolbig : la tradition rapporte que 18 jeunes écervelés furent condamnés par l'évêque Ruprecht à danser une année entière, pour avoir troublé de leurs danses le service divin à Noël. En

1418, la même épidémie se manifesta à Strasbourg. Le conseil de la ville fit conduire les danseurs à la chapelle de St-Guy, où on les exorcisa. Dès lors St-Guy passa pour le saint qui guérissait de ce mal, et maintenant une maladie nerveuse, la Chorie, s'appelle encore « *la danse de St-Guy*. » L'auteur mentionne aussi la secte des sauteurs en Amérique ; elle doit son origine à l'exemple d'une émigrée, Anna Lee, fille d'un forgeron, qui, en 1774, passa de Manchester en Amérique avec quelques personnes qui croyaient à ses visions. Il termine en remarquant que ces phénomènes psychologiques montrent combien l'homme a besoin de se mouvoir en cadence. Les dithyrambes du culte de Bacchus et les chœurs des anciens Grecs, constatent encore cette singulière disposition que la vie et le mouvement de l'esprit seuls peuvent remplacer.

Le second travail de M. Bernard est une étude historique sur Furius Camille, dont il passe la vie en revue. Il nous le montre enfant, puis homme, général assiégeant Falisca et faisant battre de verges le maître d'école qui avait voulu lui livrer les fils des personnages les plus distingués de cette ville. Ensuite nous le voyons héros, jouissant des honneurs du triomphe après la prise de Véies, puis malheureux exilé et enfin se vengeant de l'injustice de ses concitoyens en délivrant sa patrie du joug que les Gaulois allaient lui imposer. Il mourut de la peste l'an 365 avant J.-C.

L'étude de l'histoire a tant de rapport avec la philosophie et l'éducation, que je passe tout naturellement aux sujets relatifs à ces derniers chefs, regrettant toutefois de n'en avoir qu'un nombre si restreint.

Philosophie, Education.

Je parlerai en premier lieu du travail critique de M. Ritter sur « *le Recueil de Caumont* ». Ce choix de poésies a été fait pour les jeunes filles ; ce n'est que par extension qu'il a aussi été placé entre les mains des garçons. Dans son avant-propos,

l'auteur exprime les raisons qui l'ont engagé à destiner son ouvrage aux unes plutôt qu'aux autres. On peut le diviser en trois parties : 1^o les emprunts faits aux classiques ; 2^o les morceaux choisis parmi les productions lyriques qui ont signalé en France la première moitié de ce siècle — Victor Hugo, Lamartine, Béranger, etc. — A ce propos, M. Ritter regrette qu'il n'y ait, dans ce recueil, rien d'Alfred de Musset ; — 3^o une classe de pièces que le critique range sous le nom de pauvretés. Il n'est pas facile de satisfaire en même temps aux exigences du goût, et à celles de jeunes cerveaux aisément rebutés par des idées difficiles à saisir, et des formes de style étranges et hardies. On doit à tout prix remplir cette seconde condition. Quand on a choisi dans Lafontaine un certain nombre de fables et recueilli, chez quelques autres poètes classiques, de rares fragments accessibles à l'intelligence des enfants, l'on est forcé de s'adresser à des auteurs que les hommes de bon goût ne reconnaîtront jamais pour être de vrais poètes, si toutefois l'on désire augmenter sa collection de morceaux. Mais l'étude d'une page de prose ne peut-elle pas être aussi profitable que celle d'une page de vers ? Vinet, dans sa Chrestomathie, a compris les véritables conditions de ce problème.

M. Ritter termine son travail par la question suivante : « *Faut-il chercher à éveiller, faut-il encourager dans le public, en particulier chez les jeunes gens, le goût de la lecture, et, dans la mesure du possible, celui de la littérature ?* » La solution qu'il propose, forme le sujet d'un second travail, que j'essaierai de résumer aussi brièvement que l'intérêt et l'importance du sujet me le permettront. L'auteur répond d'abord : *oui*. Mais il étudie les divers arguments que l'on pourrait faire valoir contre l'opinion qu'il émet. Une objection s'élève aussitôt : c'est celle du bon sens et de l'expérience. A 18 ans, avec la naïveté de la jeunesse, on peut aimer la poésie et la littérature ; mais les exigences de la vie réelle laissent-elles aux jeunes gens les loisirs et le repos nécessaires pour goûter les beautés délicates d'une pensée et d'un

style choisis ? Pourquoi donc éveiller en eux des goûts qui s'effaceront plus tard sous l'action de la pratique des affaires ? A cette objection, M. Ritter répond : Les gens oisifs ne sont pas les seuls qui puissent être gens de goût ; un bon travailleur n'est pas pour cela illettré. Pour être un amateur éclairé il s'agit de consacrer quelques moments de loisir à des lectures bien choisies, non pas expressément des œuvres classiques, mais des auteurs dont les idées méritent d'être étudiées. La littérature du second empire fournit des noms déjà célèbres : Octave Feuillet, Gustave Flaubert, Ernest Renan, Edm. About, Alex. Dumas, fils, etc. Puis la littérature de la Suisse romande, qui a pour elle une grande pureté morale, une vraie solidité de connaissances, un style sobre et sain et souvent agréable et spirituel. M. Ritter s'attache ensuite à développer une objection relative aux livres nous venant de Paris, à la littérature française contemporaine et aux préventions soulevées contre elle. Il parle des dangers que présente à un jeune cœur la lecture de certains livres ; des précautions à employer pour garantir la jeunesse d'une influence fatale ; de la prudence dans le choix des ouvrages qui doivent être introduits dans les bibliothèques populaires, etc. Il combat cette objection en blâmant l'excès de précaution et de scrupule, refuse de discuter avec ceux qui la soulèvent, et, membre fidèle de la Société d'émulation, il veut avec elle, l'élévation du niveau intellectuel du pays dont nous sommes les fils ou les hôtes. Qu'on se rappelle que l'homme n'est pas innocent par cela même qu'il est inculte. Des lectures bien dirigées seraient-elles tout-à-fait inutiles pour élever l'âme au-dessus des tentations grossières. — Répandons de bons livres, dit M. Ritter en finissant, choisissons-les avec précaution et sans pruderie, faisons-les circuler sans crainte ; ce n'est pas là ce qui pervertira personne.

M. Dupasquier nous a lu une partie d'un *Rapport pédagogique sur l'enseignement des langues anciennes, à l'Ecole cantonale et ses annexes*. Diverses circonstances ayant empêché l'auteur de ce travail excellent de nous en lire la fin

que nous attendions pour donner un rendu-compte du tout, nous regrettons de n'en pouvoir parler plus longuement. Il est riche en idées supérieures, abondant en aperçus nouveaux, et nous espérons bien être à même d'en présenter, l'année prochaine, un résumé complet.

Nous classerons encore parmi les travaux relatifs à l'Education, une composition de M. Mauley sur *les exercices en patins considérés comme exercices gymnastiques*. L'auteur fait d'abord l'éloge de cet exercice salubre, fortifiant, propre à donner de la souplesse et de l'agilité au corps et à le rendre capable de supporter un haut degré de fatigue. Il passe ensuite en revue les pays où il est le plus en honneur : en Europe, il cite la Hollande, l'Angleterre, la Suède, l'Allemagne, la Russie, etc. ; dans le Nouveau-Monde, le Canada, le Nord de ce que l'on a appelé jusqu'ici les Etats-Unis, fournissent les meilleurs patineurs. Les Hollandais et les Suédois se servent de patins comme moyens de transport. C'est aux premiers que nous devons les patins à courroies. M. Mauley mentionne aussi l'origine de ce mode de locomotion : les clans écossais descendaient autrefois des montagnes sur des pièces de bois attachées aux pieds ; dans d'autres endroits, des os d'animanx fixés de la même manière servaient au même but. Il cite plusieurs exemples prouvant l'utilité que l'on peut retirer de cette gymnastique, et le degré d'adresse que l'on peut atteindre. Il termine en témoignant le désir que cet exercice devienne plus populaire parmi nous.

Terminons cette partie de notre rapport en mentionnant et citant deux questions soumises par le comité central de la société à la discussion des diverses sections, mesure prise en suite d'une décision du comité. Elles sont ainsi conçues :

1° Par quels moyens pourrait-on arriver à ce que les enfants, dans les communes qui n'ont pas d'école secondaire, pussent acquérir la plus grande somme possible de connaissances, jusqu'à l'âge de 16 ans ?

2° L'histoire de l'Evêché qui devra être enseignée dans les écoles, devra-t-elle être intercalée dans l'histoire suisse, ou

devra-t-elle être mise entre les mains des enfants sous forme d'appendice à l'histoire nationale ?

Le résultat des discussions sur ces deux questions devant faire l'objet d'un rapport spécial, je n'en parlerai pas davantage dans celui-ci.

Littérature , Philosophie.

Comme à l'ordinaire, dans l'énumération des travaux du genre littéraire, nous commencerons par la poésie, et nous citerons en premier lieu une charmante poésie de M. N. Vernier, intitulée : *La prise de voile*, faite à l'occasion de l'entrée de l'une de ses jeunes compatriotes au couvent des Ursulines de Porrentruy.

M. Cuenin, dans une pièce intitulée : *Le coin du feu*, chante la paix et les plaisirs du campagnard assis à l'âtre domestique pendant les soirées d'automne et d'hiver.

M. Scholl donne lecture d'une pièce de vers de feu M. le pasteur Renaud, sur son arrivée à Porrentruy et sur les principales familles de cette ville.

M. le pasteur Saintes déclame la première scène d'Athalie.

Les travaux de critique littéraire, de philologie, et ceux qui se rattachent au vaste champ de la littérature, sont beaucoup plus nombreux que les compositions poétiques proprement dites. Nous citerons en premier lieu un travail de M. Morgenthal sur *le nouveau Recueil de psaumes et cantiques introduit récemment dans les Eglises réformées du Jura*. Il reconnaît que l'ancien recueil laissait à désirer, mais il regrette qu'on ait agi avec tant de précipitation et sans attendre le résultat des travaux de la commission neuchâteloise nommée pour la révision des chants d'église dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève. Il trouve la partie musicale pour ainsi dire manquée. Les cantiques sont mieux choisis et de bonne poésie. Il est d'avis cependant que, pour le moment, il n'y a rien de mieux à faire que de l'étudier avec zèle pour en tirer le meilleur parti possible.

Parmi les travaux biographiques et critiques, nous trouvons en premier lieu les *Fragments de leçons historiques*, par M. le pasteur Kœnig, sur le Dominicain Pauler, vivant à Strasbourg au commencement du 14^e siècle. Le fragment en question nous fait assister à une entrevue qu'a Pauler avec un Nicolas de Bâle et nous montre comment ces entretiens influent sur son état intérieur, sur sa tendance religieuse, sur sa prédication et sa vie tout entière jusqu'à la fin de ses jours. C'est un drame intime, une révolution complète, que ces luttes de l'humiliation et du renoncement contre l'orgueil et l'amour-propre dont ce cœur d'homme est l'objet.

M. le pasteur Saintes a lu un travail sur M. Ernest Renan, son *scepticisme en religion et en morale*. L'auteur nous fait voir M. Renan d'abord au séminaire de Saint-Sulpice, se livrant à l'étude des langues orientales, ainsi qu'à celle des questions se rattachant surtout aux lois sociales et à la morale religieuse. C'est un esprit éminemment critique, mais critique par curiosité. Chez lui, l'amour de ses aises et de ses paisibles observations qui ne satisfont que sa curiosité de savant, l'emportent sur le dévouement à la chose publique et encore plus sur les intérêts de l'âme humaine aux prises avec de vulgaires passions. Cette espèce d'égoïsme l'a retenu loin de l'arène politique en lui permettant de se donner des airs de libre penseur, sans compromettre son repos et sa sécurité. Ayant quitté le séminaire, il se mit à donner des leçons privées.— Les débuts scientifiques de M. Renan datent de 1847. A l'âge de 24 ans, un travail sur *un système comparé des langues sémitiques*, lui valut le prix Volney. Deux ans plus tard, il est couronné à l'Institut pour un *Mémoire historique sur l'étude de la langue grecque au moyen âge*. Nous le voyons ensuite collaborateur de divers journaux ou publications périodiques, et enfin livrant à la presse une traduction en prose rythmée du *Livre de Job* et une du *Cantique des Cantiques*. Au retour d'une mission en Syrie, l'empereur le fit nommer à la chaire d'hébreu au collège de France, chaire qui lui a été retirée depuis. M. Saintes se pose cette ques-

tion : « Quelles sont les tendances du professeur Renan ? » et il l'examine comme publiciste, comme savant et comme philosophe moraliste. En quelques pages, il fait l'analyse des principaux travaux scientifiques de M. Renan, et c'est là, dit-il, qu'il excelle. Enfin, il nous montre le philosophe sceptique et termine en disant : « Qu'avons-nous de M. Renan ? Un écrivain doué d'une grande puissance d'imagination et qui porte dans les questions les plus compliquées un ton dégagé qui ne peut en imposer qu'aux lecteurs superficiels. Admirable comme artiste, charmant dans l'appréciation des détails, on voudrait qu'il tranchât avec moins de légèreté les questions de principes, et s'il se meut avec aisance au milieu des difficultés qu'il soulève, il est loin de toujours les résoudre avec la même clarté. Jusqu'ici, malgré quelques belles maximes où l'esthétique de la morale et de la religion est seule admirée, la critique de M. Renan n'a qu'une puissance de destruction ; puisse-t-elle nous fournir l'occasion de parler un jour de sa puissance d'édification ! »

M. Mauley lit les chapitres VIII et IX de son travail intitulé : *Impressions de voyage d'un maître d'école allant à la recherche d'une position sociale*. Dans notre rapport de l'année passée, nous avons déjà mentionné ce travail ; cette année, je transcris le titre du chapitre VIII. Il est ainsi conçu : « Où il est question un peu de tout ; de l'utilité des *alter ego* en voyage, de l'inconstance des choses humaines, du bonheur, des bretelles élastiques, du problème des 3 angles d'un triangle valant 2 angles droits, de l'équilibre européen, des voyageurs de commerce, et où l'on s'attache à prouver que les voyages sont un remède efficace à bien des maux. »

M. le pasteur Tièche lit un récit de voyage intitulé : *Une journée dans l'Oberland bernois*. Il rassemble les souvenirs d'un voyage fait il y a 30 ans dans la même contrée, établit des rapprochements avec son excursion récente, compare, juge et constate ses premières observations soit sur les moyens de locomotion, soit sur les lieux eux-mêmes. Thoune, les rives riannes de son lac, Interlaken, la vallée de Lauterbrunnen,

Brienzi et d'autres lieux de cette pittoresque contrée, passent successivement sous les yeux du lecteur. Si 30 années d'intervalle séparent ces deux voyages, l'on peut se convaincre que ces 30 ans n'ont pas éteint chez l'auteur, l'amour qu'il a pour les œuvres du Créateur.

Comme complément de ce voyage, M. Tièche donne lecture d'une *Légende sur Ringenberg*, qui se trouve dans le *Lesebuch de Tschudi*. Il communique ensuite un petit écrit du siècle dernier pour connaître le temps, et un autographe de M. Samuel d'Aubigné.

M. le pasteur Bernard présente deux prédictions de J.-J. Rousseau, qu'il cite simplement et sans commentaire. Elles sont tirées du *Contrat social*, et sont relatives, l'une à l'avenir de l'île de Corse et l'autre à l'empire de Russie.

Nous avons enfin deux travaux de M. Ritter. Le premier est une *Critique du glossaire vaudois*, publié par M. Callet. Après avoir parlé de l'influence de la langue de Paris sur celle du reste de la France, et mentionné les idiotismes nationaux qui abondent en Suisse et dont les habitants de la Suisse romande, surtout, se servent journellement, idiotismes qu'on ne peut remplacer qu'avec difficulté et dont on rirait de l'autre côté du Jura, M. Ritter pose cette question : Devons-nous interdire absolument l'emploi de ces termes incorrects, ou bien parler comme on parle chez nous, ou prendre un parti moyen et chercher à satisfaire à la fois, en quelque mesure, « le chou français et la chèvre natale ? » La publication du *Glossaire vaudois* a amené M. Ritter à poser cette question devant sa section. Il passe ensuite en revue les bonnes qualités et les côtés faibles de l'ouvrage dont il a entrepris la critique, et conclut de la manière suivante : « Avant tout, il faut que chacun s'attache à connaître les locutions particulières à nos contrées, pour les trier, élaguer celles qui sont décidément mauvaises, et pour les autres, ne pas céder à une manie exagérée de correction. Mais ce choix, un bon glossaire devrait l'avoir fait, et il est à regretter qu'on ne trouve pas dans celui de M. Callet, ce qu'on voudrait y voir. — Le second travail de

M. Ritter s'occupe des *Lettres par lesquelles s'ouvrit la correspondance entre Voltaire et Frédéric-le-Grand*. Cette correspondance dura quarante ans. L'auteur nous expose d'abord les motifs de cette entrée en correspondance : le prince royal, maltraité par son père, cherche dans la lecture des écrivains français une consolation aux chagrins de sa jeunesse. Il avait distingué Voltaire. Un jour il lui écrit une lettre naïve, enthousiaste et gauche, dans laquelle il lui déclare son admiration passionnée. Le philosophe répond par quelques pages pleines de grâce et d'éloges flatteurs. Dès lors la correspondance est engagée. M. Ritter nous retrace quelques épisodes anecdotiques très intéressants, et servant à mettre en relief le caractère des deux illustres personnages. L'amitié qui lia ces deux grands hommes ne leur fut pas inutile pour l'œuvre que chacun d'eux accomplit. Frédéric a fait de la Prusse une puissance qui depuis plus d'un siècle dispute à l'Autriche l'hégémonie de l'Allemagne; Voltaire a créé en France un parti philosophique qui depuis plus d'un siècle aussi dispute à ses antagonistes la direction des idées. Lequel de ces deux hommes a tracé sur le champ de l'histoire le plus profond sillon ? c'est ce que l'avenir nous apprendra.

Sciences physiques et naturelles.

Nous n'avons à mentionner, cette année, qu'un très petit nombre de travaux sur les sciences naturelles, et il est même à regretter que parmi ceux qui figurent dans les divers protocoles, il n'y en ait pas un d'original. L'on ne peut cependant s'empêcher de savoir bon gré à ceux de nos collègues qui ont bien voulu analyser des travaux étrangers et en donner la substance dans des rendus-comptes auxquels ils n'ont rien enlevé de l'intérêt offert par les auteurs mêmes. C'est ainsi que la Société doit des remerciements à M. le professeur Meyer pour la manière claire et précise dont il a passé en revue un volume des *Actes de la société des sciences naturelles de Bâle* (1^{re} livr. du t. III des *Mittheilungen* de ladite société). Ce volume con-

tient six articles sur des sujets d'anatomie, de paléontologie, de mathématiques, de physique, de météorologie et de géologie.

Le 1^{er} article, par M. le professeur His, s'occupe de la construction des glandes lymphatiques et de la découverte des *Vacuoles*. A ce sujet, M. Meyer observe qu'il est à regretter que l'auteur n'ait pas combiné sa découverte des vacuoles avec son hypothèse d'une force de pulsation dans les glandes ; il aurait peut-être trouvé qu'avant la dissection de ces organes et leur mise sous le microscope, les vacuoles étaient remplies d'un corps gazeux qui, sous l'influence de la respiration, se contracte et se dilate pour établir la pulsation, si pulsation il y a, et qu'on ne veuille se contenter des effets produits par l'exosmose.

Dans l'article « Paléontologie, » M. le professeur Rütimayer rend justice à M. le pasteur Cartier, d'Oberbuchsiten, pour le zèle qu'il déploie à enrichir la science par les découvertes de fossiles qu'il a entreprises et qu'il poursuit.

En Mathématiques, M. Kinkelin a obtenu la somme de certaines séries sans avoir recours aux grandeurs imaginaires, ni au calcul intégral, comme cela se pratique à l'ordinaire.

L'article « Physique, » par M. le Dr Burckhardt, traite de la sensibilité des yeux pour les images doubles.

M. Mérian note les événements météorologiques survenus à Bâle en 1860, tels que moyennes de température, de pression atmosphérique, nombre de jours pluvieux, et la hauteur des eaux du Rhin.

L'article « Géologie » se compose de trois parties, dont la première mentionne une dent molaire d'*Halitherium* et un bel exemplaire d'*Andrias Scheuchzeri*. Dans la deuxième partie, M. Cartier énumère les fossiles trouvés par lui dans le Jura supérieur d'Oberbuchsiten, et classés, pour la plupart, par MM. Auerstedt et Desor. La troisième partie, sous le titre de « Présentation de la carte géognostique du canton de Bâle, » par Albert Müller, décrit en détail les terrains de ce canton au point de vue géognostique et paléontologique.

Un autre de nos nouveaux collègues, M. le professeur Liau-

sun, fournit sa contribution à nos travaux en nous donnant le rendu-compte de plusieurs articles contenus dans un *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel*, t. V, 3^e cahier. Ce bulletin s'occupe : 1^o de physique et mentionne une communication de M. Hirsch sur les courants électriques dérivés ; 2^o d'appareils électriques, horloges, sonneries pour hôtels, présentés par M. Hipp ; 3^o d'observations faites par M. le professeur Ladame sur la température du lac de Neuchâtel prise à diverses profondeurs ; 4^o de quelques instruments météorologiques enregistrés par M. Hipp, et devant servir à remplacer la photographie, employée jusqu'ici comme moyen d'inscrire les observations, par l'électricité ; 5^o d'observations sur l'éclipse de soleil du 18 juillet 1860, faites à Neuchâtel, et d'une note sur les principaux phénomènes astronomiques remarqués pendant l'été de 1860, par M. Hirsch ; 6^o d'un résumé des observations publiées sur l'éclipse de 1860, faites en divers endroits de l'Europe et principalement en Espagne, par les astronomes qui s'y étaient rendus dans ce but ; 7^o d'une découverte intéressante au point de vue de la mécanique céleste et en général de la philosophie naturelle, faite par M. le Dr Axel Moeller, de Lund, et qui est relative aux erreurs que l'on reconnut dans le calcul des éléments de l'ellipse décrite par la comète de Faye, lorsque ce calcul fut comparé aux observations ; 8^o d'un mémoire de M. Hirsch sur la détermination du méridien de la ville de Neuchâtel ; 9^o de recherches sur les pendules astronomiques, par le même auteur, et d'un article de M. Isely sur l'influence du ressort de suspension sur la durée des oscillations ; et 10^o d'un compteur à gaz démonté, et dont M. Kopp explique le jeu et les fonctions. Ajoutons à cela un résumé des observations météorologiques faites à Bedford, en Angleterre, pendant 1859 et 1860, par M. Barkers, membre correspondant de la Société de Neuchâtel.

M. Choffat nous a présenté plusieurs échantillons des terrains des environs des bains d'Ems. M. le professeur Ducret, à qui ils furent soumis pour être déterminés, les reconnut pour des

galines argentifères et des pyrites. Ces échantillons étaient accompagnés d'un rapport sur les montagnes des environs d'Ems, par M. le Dr Vogler.

Pour terminer ce chapitre, je citerai encore une courte notice de M. Alex. Favrot, touchant l'expérience que l'on a voulu faire à Londres sur les œufs du grand serpent Python (boa constrictor). Elle devait consister à examiner le temps qu'il faudrait à l'animal pour amener à bonne fin son abondante ponte, à mesurer le degré de chaleur développée par le serpent pendant la couvaison, et enfin à observer la conduite de la mère vis-à-vis de ses petits après qu'ils seraient éclos. De ces œufs, aucun ne parvint à maturité, et l'on attribue ce manque de succès aux dérangements fréquents subis par l'animal pendant l'incubation, tant de la part des gardiens que de celle des savants curieux d'étudier de près un phénomène aussi rare en Europe.

Le reproche que l'on a fait quelquefois à notre Société qu'elle ne s'occupait que d'objets scientifiques ou littéraires, pourrait sembler bien fondé, si dans tous les rapports annuels il n'y avait point une large part accordée aux sujets d'un intérêt plus général et plus réel, et que l'on n'y mentionnât point les travaux ou les discussions qui ont roulé sur des thèmes variés et de haute importance pour le bien public, aussi bien en vue de créations nouvelles que de perfectionnements à apporter aux anciennes. L'abondance des matières que nous allons ranger sous le titre

d'Intérêt public

montrera que si le passé nous occupe, nous n'en sommes pas moins attentifs aux exigences du présent, et qu'en bons économes, nous comprenons qu'il faut édifier pour l'avenir. Nous n'avons pas la prétention de faire croire que toutes nos décisions aient été exécutées, que toutes nos discussions ou délibérations aient abouti à quelque chose de positif; nous réclamons pourtant l'honneur d'avoir soulevé bien des ques-

tions importantes, éveillé bien des idées de progrès et travaillé selon nos forces à la prospérité de la patrie et au bonheur de nos concitoyens.

J'appellerai d'abord votre attention sur un travail de M. Calkoen, dans lequel il s'occupe du Dr Chalmers comme économiste politique, et traite de la question du paupérisme. Deux idées se présentent d'abord : 1^o l'Etat doit-il donner du travail aux pauvres et quelle espèce de travail ? puis il examine les conséquences d'une telle mesure ; 2^o l'Etat doit-il forcer les pauvres valides, mais paresseux, de s'occuper à des métiers qu'ils connaissent ? Il montre alors les inconvénients qui en résulteraient, il conclut qu'il vaut mieux laisser l'ouvrier placer les produits de son travail, et s'il n'y réussit pas, laisser à la bienveillance de ses voisins le soin de venir à son secours. C'est ce secours libre et spontané, la charité privée, que recommande particulièrement le Dr Chalmers, et si l'on veut travailler sérieusement à l'amélioration de la classe nécessiteuse, il n'y a pas d'autre moyen qu'en éclairant les classes inférieures, en assurant leur moralité sur la vraie base, en leur inspirant du goût pour l'éducation, le travail et les habitudes de prévoyance, en brisant l'enveloppe de matérialisme qui les retient, et en les conduisant par l'Evangile à cette moralité que l'esprit de Dieu seul peut produire dans les masses pauvres.

M. le Dr Juillard s'est occupé de la question des *Inhumations précipitées*. Bien qu'il les croie rares, il trouve néanmoins que les dispositions légales au sujet des formalités à observer après décès, laissent beaucoup à désirer : ces formalités mêmes ne sont pas suivies dans une grande partie du pays. Il voudrait qu'il y eût des fonctionnaires spécialement chargés de constater les décès, et que l'on établît des salles mortuaires en cas d'épidémie, mesure qui serait un véritable bienfait, surtout pour les familles qui manquent de local pour y déposer le corps d'un défunt jusqu'au moment de l'inhumation. M. Juillard a été engagé à présenter ses propositions

dans une des réunions de médecins qui ont lieu périodiquement dans le canton.

M. le commandant Scholl rattache à cette question celle des naissances, pour l'inscription desquelles la loi est très incomplète, de même pour les cas d'aliénation mentale. Il fait observer que, pour mettre une personne sous tutelle, il faut un grand nombre de formalités, tandis qu'on peut, sans autre forme de procès, mettre le premier venu dans une maison d'aliénés, du moins dans un établissement privé, sans que la folie soit constatée.

Dans quelques-unes des sections, l'on a agité la question des cours publics; plusieurs membres se sont offerts pour donner ces cours, et se sont partagé les divers sujets d'instruction. M. le commandant Scholl soumet à la section qu'il préside le projet d'établir un musée à Bienne. Il énumère les ressources dont on pourrait disposer, les moyens pécuniaires et les dépenses probables de l'entreprise. Cette fondation nécessiterait la construction d'un bâtiment spécial et coûterait environ 60,000 francs. M. Scholl indique la manière de se procurer ces fonds. Une commission, composée de trois membres, a été chargée d'étudier ce projet d'une manière plus spéciale.

M. Prêtre rend compte de deux articles publiés dans les bulletins de la Société genevoise d'utilité publique. Le premier, qui a paru dans le n° 16 du journal de cette Société, traite de l'*Assurance immobilière*. Ce travail est divisé en deux parties. Les 4 chapitres de la 1^{re} partie traitent respectivement: 1° des articles du code civil français de 1804, qui ont rapport à l'assurance contre les incendies; 2° du principe de l'assurance forcée et des valeurs qui lui sont soumises; 3° de la cotisation à payer par chaque associé, et du mode de perception; 4° de l'indemnité garantie en cas de sinistre, et de son mode de paiement. Dans les 6 chapitres de la 2^e partie, l'auteur, M. Brocher, examine les avantages et désavantages du régime de la liberté de l'assurance; il énumère les conditions posées par les compagnies, afin que l'assuré ait droit à la prime,

les cas qui peuvent l'exclure, les démarches à faire par les créanciers pour obtenir paiement de leurs créances, et il conclut en faveur de l'assurance mutuelle obligatoire. — M. Brocher étudie ensuite ce qu'il y aurait à faire en cas d'un sinistre comme celui de Glaris, le 11 mai 1861. Il opine pour un concordat entre les cantons comme moyen d'organiser des garanties suffisantes contre une perte de grande importance ; chaque Etat concordataire aurait une association cantonale particulière, régie par ses propres lois, sauf des principes uniformes qui rallieraient toutes les associations.

Le second article dont M. Prêtre nous rend compte fait partie du 17^e bulletin de la Société genevoise, et s'occupe de la *Société de St-Régis* et de l'*œuvre évangélique des mariages*. L'auteur fait l'historique de cette Société, en indique le but, passe en revue son champ d'action et en énumère les résultats. La 1^{re} ne s'occupant que des catholiques, on a fondé à Paris en 1858 l'*œuvre évangélique des mariages* avec l'autorisation du consistoire réformé et de la confession d'Augsbourg. L'auteur retrace les obstacles que cette association eut à combattre dès son origine ; il en indique le progrès, les ressources, les résultats. Il y a une dizaine d'années qu'à Genève on tenta quelque chose dans le même genre ; mais la Société ne put se constituer. L'auteur se demande si, maintenant que la population de Genève a considérablement augmenté, il n'y aurait pas lieu de s'en occuper de nouveau. — M. Prêtre ajoute quelques observations relatives au Jura ; il ne croit pas qu'une Société du genre de celle de St-Régis soit nécessaire dans notre pays.

M. Choffat nous présente aussi un rendu-compte des numéros de novembre et décembre 1861 et de janvier 1862, du Journal de la Société vaudoise d'utilité publique. Ils contiennent des articles sur diverses questions intéressantes que M. Choffat résume en y ajoutant ses propres observations. Voici les traits principaux : Le 1^{er} cahier reproduit la dernière partie d'un traité sur les écoles primaires de France. — D'après un travail sur les « *Essais des vers à soie de l'ailante*,

du ricin et du chêne, » il paraîtrait que ces insectes peuvent vivre sous notre climat, et produire une soie plus ordinaire que celle des vers du mûrier, il est vrai, mais d'un rapport plus certain. Cet article conclut à attendre le résultat des essais avant d'entreprendre la culture de ces vers. — Un extrait du second rapport annuel de l'asile du Sonnenberg, près de Lucerne, donne une idée du nombre des élèves, des moyens de l'établissement, des résultats obtenus et nous montre cet asile en voie de prospérité. — Lecture est donnée d'une statistique des salles d'asile pour l'enfance et des refuges pour les enfants à la mamelle, en France. — Cet article mentionne encore les *crèches* ou refuges pour les enfants à la mamelle mais sevrés pendant le jour, et il parle de l'institut de secours de la maternité.

Le bulletin de décembre 1861, contient d'abord la suite d'un article sur l'*incendie de Glaris*. On y traite ; 1^o de la perte, 2^o de l'emprunt de 3 millions décrété par le canton de Glaris ; 3^o des dons, provenant de sources diverses ; 4^o de la répartition de ces dons ; et 5^o de la reconstruction. J'éprouve un plaisir particulier à transcrire le passage suivant. On avait offert aux catholiques des subsides pour construire une église qui leur appartînt en propre ; les catholiques ont répondu à cette offre : « *Si au plus fort des divisions religieuses, catholiques et réformés ont pu servir Dieu dans le même temple, ils continueront à le faire aujourd'hui qu'un même désastre les a frappés ; ils se tendront mutuellement une main fraternelle pour s'aider à supporter le malheur présent et à recommencer une nouvelle existence.* »

Un article sur les *Sociétés zoophiles* s'occupe des causes qui ont amené l'institution des sociétés pour la protection des animaux, des moyens employés pour arriver au but qu'elles se proposent, et des soins à apporter pour procurer du bien-être, ou au moins pour soulager les souffrances des animaux.

Le numéro de janvier 1862 contient deux articles. Le premier est intitulé : *Rapport sur la conférence des délégués des Sociétés d'utilité publique de Vaud, Neuchâtel et Fribourg, à*

Yverdon, le 9 août 1860, par M. Alex. Dagnet. Il traite des propositions arrêtées par la conférence de sept membres formée pour s'occuper spécialement d'affaires d'écoles, surtout des moyens à employer pour faire revivre la sympathie publique pour les écoles, sympathie dont l'affaiblissement avait été signalé. — Le second article est une note sur la Société vaudoise d'utilité publique, par M. J.-L. Moratel.

M. le pasteur Saintes ayant été chargé par le bureau de sa section de faire un rapport sur la brochure de M. Jolissaint, intitulée : *Essai sur l'assassinat légal, appelé la peine de mort*, présente une analyse critique de ce travail. Je me borne à citer les conclusions de M. Saintes. « La brochure de M. Jolissaint trouvera des contradicteurs ; mais les esprits sérieux qui la liront y trouveront ample matière à réflexion, et ceux qui ne seront pas convaincus ne pourront s'empêcher de louer un écrivain qui consacre ses loisirs à élucider des questions d'une telle importance, et qui demandent des études fortes et sérieuses. Ce n'est pas un mérite médiocre de savoir, dans des matières ardues, bien poser les questions : c'est un bon moyen de rendre les esprits attentifs et d'en gagner à la réforme que l'on désire. »

Nous avons encore à mentionner un travail sur le même sujet ; c'est un extrait d'une traduction par le professeur Zachariä du discours de M. Helto, contre l'abolition de la peine de mort (*Gazette des tribunaux du 25 mai 1836*), dont M. Bichsel donna lecture. M. Helto développe les deux questions suivantes : 1^o La peine de mort est-elle illégale par elle-même, c'est-à-dire d'une manière absolue ? — 2^o L'est-elle relativement, c'est-à-dire eu égard à l'état actuel de la société humaine ? — Il cherche à prouver combien il est faux et combien c'est peu connaître l'homme, même à l'état le plus sauvage, que de parler du mépris de la mort, et à cause de cela, de l'inefficacité de la peine de mort. Il termine en disant : « Je supplie qu'on n'interprète pas en mal les paroles d'un ami de la perfectibilité humaine ; mais la philanthropie a ses égarements ; elle peut devenir cruelle aux hommes qu'elle

croit servir, en leur faisant oublier que les lois ont deux faces, que les plus rigoureuses contre l'individu sont souvent protectrices pour la société, et que chez le législateur, une humanité extrême est une extrême inhumanité. »

M. Fritz Blösch lit un extrait du Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse (octobre 1861). C'est un rapport sur l'emploi de la houille dans les ménages. L'auteur prouve d'abord par des chiffres que le prix de la houille diminue dans la même proportion que celui du bois augmente. On trouve que la houille produit $3 \frac{2}{100}$ de chaleur de plus que le bois de hêtre, et, eu égard au prix, que la chaleur du bois coûte $1 \frac{1}{2}$ fois de plus que celle de la houille. — M. Blösch termine en présentant un tableau comparé des prix du bois depuis un siècle, d'où il résulte que ces prix doublent tous les 33 ou 36 ans.

Je mentionnerai encore les discussions qui ont eu lieu dans les diverses sections sur la question de l'Université fédérale, dont la Suisse romande réclame le siège pour elle-même, et celle relative à l'établissement d'un *Bächtelen*, ou asile pour les enfants vicieux, dans la Suisse romande. Ces deux questions ont été débattues dans les sections; les décisions prises devaient être présentées à la Société vaudoise d'utilité publique, réunie à Lausanne, le 5 juin, par des députés de notre Société. Un rapport spécial devant être fait sur cet objet, je ne m'y arrêterai pas plus longtemps, et je passe à la dernière partie de ce chapitre, c'est-à-dire au rapport fait par M. Revel sur le congrès international, à Londres, le 4 juillet 1862. M. le conseiller Revel avait bien voulu représenter notre Société au congrès auquel elle avait été invitée par le comité de Londres. Son rapport, adressé au bureau central, figurera de droit dans nos *Actes* de cette année; je citerai seulement deux des questions qui devaient y être débattues, et je choisis celles-ci à cause de l'intérêt qu'elles offrent en Suisse, où elles ont été résolues depuis longtemps, tandis qu'elles sont encore en étude à l'étranger, et principalement en Angleterre.

La première était ainsi conçue : « Convient-il que la fré-

quention des écoles communales soit obligatoire? et, en ce cas, sous quelle forme et dans quelles limites convient-il d'établir cette obligation? » La seconde : « Convient-il d'accorder à l'Etat la faculté de séparer de leurs parents les enfants moralement négligés, en se chargeant de leur éducation et, au besoin, de leur entretien? » Cette dernière n'a point été discutée, faute de temps.

Beaux-Arts.

Nous n'avons, cette année, à enregistrer que trois travaux relatifs à cette partie du rapport annuel. Tous les membres de la société qui ont déjà entre mains le volume des Actes pour 1861, ont sans doute remarqué les planches jointes au travail de M. Quiquerez sur Mont-Terrible ; elles ont été autographiées par notre collègue, M. le professeur Gandon, d'après les dessins de l'auteur. La lithographie de ces planches aurait entraîné des dépenses qui nous eussent peut-être empêché de publier ce mémoire, ou du moins de l'éditer avec les planches ; en se chargeant de l'autographie de ces dessins, moyen qui en rendait la publication beaucoup moins dispendieuse, M. Gandon nous a rendu un véritable service ; aussi le bureau central, en lui adressant des remerciements bien mérités, a-t-il cru se faire l'interprète des sentiments de tous les membres de la Société.

M. Edouard Quiquerez nous a présenté un riche album de photographies : ce sont des vues des anciens monuments de l'Evêché, devant servir d'illustrations à l'histoire de ces monuments écrite par son père. Elles sont toutes faites par lui-même, et l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, soit de la patience dont il a fait preuve, des peines que lui ont coûtées les courses qu'il a dû faire, ou du sentiment de l'art qui l'a dirigé sous le rapport du point de vue et de l'exécution. L'on espère que cette belle collection sera un jour publiée et accompagnera l'*Histoire des monuments de l'Evêché*. La Société a fait des démarches dans ce but auprès de MM. Quiquerez, et

nous aimons à croire que bientôt aucune de nos bibliothèques, ou que nul salon de Jurassien ne sera privé de cet ouvrage.

M. Ignace Chavanne nous a communiqué un rapport sur la nouvelle méthode d'écrire la musique, de Galin-Paris-Chevé. Je me borne à mentionner ce travail, attendu que le rapport de l'année dernière avait déjà fait mention de ce sujet. Il est bon de noter cependant que cette méthode employée par notre collègue, M. Gürtler, a produit de très bons résultats, et elle mérite d'être recommandée, surtout lorsqu'il s'agit d'enseigner la musique à des jeunes gens qui n'en ont encore aucune connaissance.

Tel est, Messieurs, le résumé des matières qui vous ont occupés pendant le courant de cette année. Il ne me reste plus qu'à vous dire un mot sur les relations qu'a eues la Société jurassienne d'émulation avec les associations littéraires, scientifiques et utilitaires, soit de la Suisse, soit de l'étranger.

Notre correspondance avec les Sociétés des cantons voisins, a été assez suivie, et nos relations sont toujours des plus agréables. Nous avons été représentés à la Société d'agriculture de la Suisse romande par M. A. Quiquerez, lors de sa réunion à Yverdon; il y a eu échange fréquent de lettres entre la Société vaudoise d'utilité publique et la nôtre, et M. Kohler nous a représentés à la réunion de Lausanne, en juin 1862. Ces Sociétés, ainsi que celles d'utilité publique de Genève, de Neuchâtel, des sciences naturelles de Neuchâtel, d'histoire de Bâle, etc., continuent à nous envoyer leurs bulletins, leurs journaux ou d'autres publications.

Pendant le courant de cette année nous avons entamé des relations amicales avec deux Sociétés nouvelles : la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, et la Société de bienfaisance de Londres, au congrès international de laquelle nous avons été représentés, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de l'annoncer.

Nos voisins de Montbéliard et d'Alsace ne nous ont pas oubliés non plus. Au mois de mai de cette année, six membres de la Société jurassienne se sont rendus à l'invitation faite par M. le président de la Société d'émulation de Montbéliard, d'assister à la réunion annuelle de cette Société. Tous, anciens et nouveaux collègues, en sont revenus charmés du bon accueil qui leur a été fait, et emportent un doux souvenir de la franche cordialité qui préside à ces réunions.

Enfin, Messieurs, nous continuons à recevoir des communications de plusieurs savants de la Suisse et de l'étranger, qui, sans être membres actifs de notre Société, tiennent à honneur d'en être considérés comme membres correspondants.

J'ai terminé ma tâche, il ne me reste qu'à vous demander pardon de vous avoir entretenu si longtemps, et à vous remercier de l'attention que vous avez bien voulu accorder à la lecture de ce rapport. Je fais des vœux pour la prospérité de la Société jurassienne d'émulation et je prie le ciel qu'il nous accorde la grâce de nous retrouver tous réunis dans un an, pour nous serrer la main et jouir ensemble du bonheur que les amis éprouvent à se revoir.

ALEX. FAVROT.

